

1996 portant statut des agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 118;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 décembre 1998 portant création de la chambre de recours compétente pour les fonctionnaires généraux;

Considérant que le présent arrêté s'applique aux services et organismes dont les agents sont soumis au statut du 22 juillet 1996 précité à savoir, à la date de son entrée en vigueur, aux Services du Gouvernement, au Commissariat général aux Relations internationales, à l'Office de la Naissance et de l'Enfance et au Service de perception de la redevance radio et télévision de la Communauté française;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement du 24 février 2000,

Arrête :

Modifié par A.Gt 01-07-2011

Article 1^{er}. - En exécution de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 décembre 1998 portant création de la chambre de recours compétente pour les fonctionnaires généraux, sont nommés en qualité de président et président suppléant de la chambre de recours :

Président : M. Didier Batsle, magistrat. [*Modifié par A.Gt 01-07-2011*]

Président suppléant : M. René Marchal, magistrat.

Modifié par A.Gt 03-04-2003; A.Gt 05-11-2003 ; A.Gt 01-07-2011

Article 2. - En exécution de l'article 4, § 1^{er}, même arrêté, sont désignés par le Gouvernement en qualité d'assesseurs et assesseurs suppléants :

- | | |
|----------------|---|
| 1. Assesseur : | M. Jean-Pierre Collin, magistrat. |
| Suppléants : | 1. M. Thomas Defourny, magistrat. |
| | 2. M. Michel Enckels, magistrat. |
| 2. Assesseur : | Frédéric Delcor, fonctionnaire général. |
| Suppléants : | 1. M. Jean-Pierre Hubin, fonctionnaire général. |
| | 2. Mme Carine D'Hamers, |
| | 3. M. Benoit Parmentier |
| 3. Assesseur: | Mme Claudine Louis |
| Suppléants: | 1. M. André-Marie Poncelet, fonctionnaire général |
| | 2. M. Michel Pouleur, fonctionnaire général. |
| | 3. Mme Anne Hicter, fonctionnaire générale. |

Modifié par A.Gt 01-07-2011

Article 3. - En exécution de l'article 4, § 2, du même arrêté, sont désignés par chacune des organisations syndicales représentées au Comité de négociation du Secteur XVII, en qualité d'assesseurs et assesseurs suppléants :

1. Pour la C.G.S.P. :

Assesseur : Mme Anne-Marie Vanhooren.



Suppléants : 1. Mme Nicole Clarembaux.
 2. Mme Christine Favart
 3. M. Bernard Hautecoeur.

2. Pour la C.C.S.P. :

Assesseur : Mme Véronique Duparque.

Suppléants : 1. M. Patrick Bollu.
 2. M. Alain Demaegd.
 3. M. Philippe Henrion.

3. Pour le S.L.F.P.:

Assesseur : M. Pol André

Suppléants: 1. Mme Nicole Roland
 2. M. Michel Andris
 3. Mme Yolande Deleuze.

Modifié par A.Gt 01-07-2011

Article 4. - En exécution de l'article 4, § 3, du même arrêté, Mme Linda Annaert et M. Marc Rothschild fonctionnaires généraux au Ministère de la Communauté française, sont désignés respectivement en qualité de greffier-rapporteur et greffier-rapporteur suppléant de la chambre de recours.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 6. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 mars 2000.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

Y. YLIEFF

